

Demande d'aide financière 2025

Aide aux familles de Neufchâtel aux prises avec des difficultés financières et qui aimeraient s'inscrire au camp de jour.



Procédures à suivre

1- Dès le 28 mars :

Prendre rendez-vous avec Yves de l'organisme communautaire Amélie et Frédéric au [\(418\) 845-3073](tel:418-845-3073).

Une fois complété, envoyez la demande par courriel au info@lsneufchatel.qc.ca ou remettez-là en personne au service à la clientèle de Loisirs et Sports Neufchâtel entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche.

2- Dès le lundi 14 avril, à 18h30 : Inscrire votre enfant au camp de jour

Inscription en ligne : Un versement correspondant à 50% de la facture total (avant rabais), sera exigé pour compléter l'inscription. Lors du traitement de votre formulaire, nous ajusterons le 2^e versement.

Inscription sur place ou par téléphone : Possibilité de payer le montant dû en 1 ou 2 versements.

Tarification - Été 2025

Enfant de 5 à 12 ans	Coût par semaine
1 ^{er} enfant	68 \$
2 ^e enfant	63 \$
3 ^e enfant	58 \$
4 ^e enfant et plus	34 \$
Surveillance animée suppl. (7h-8h)	30 \$
Prolongation pré-camp (25 au 28 juin) post-camp (18 au 22 août)	40\$/jour

Partie réservée à l'organisme

Amélie et Frédéric

Date d'analyse de la demande : _____

Pourcentage qui sera à payer par le parent :

- 10%
- 35%
- 50%
- 75%

Signature autorisée : _____

Cette aide financière est possible grâce au soutien de :

- Programme de mesures compensatoire de la Ville de Québec : Pour les semaines de camp
- Amélie et Frédéric : Pour les parents payant moins de 35%
- Programme d'impôt de Loisirs et Sports Neufchâtel : Pour les offres additionnelles, surveillance animée, journées de prolongations, sorties.

Nom complet des enfants :

Nom complet du parent : _____ Téléphone : _____

- Je m'engage à verser ma contribution en tant que parent au moment de l'inscription au camp de jour PVE.
- Je reconnais que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. J'autorise l'évaluateur de la demande à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ma situation financière ou familiale.

Signature du parent : _____

* En raison de contraintes financières, Loisirs et Sports Neufchâtel se réserve le droit de contingerer le nombre de subventions qui seront accordées.

* Les rabais familiaux (2^e enfant, etc.) sont applicables pour les enfants d'une même famille, résidant à la même adresse et étant inscrits à la même semaine.

Loisirs et Sports Neufchâtel

Ouvert tous les jours, de 8h30 à 22h

Téléphone : 418-842-2595 #0

Adresse : 2155 boulevard Bastien: SS-107

Grille d'application des mesures compensatoires (résidents Ville de Québec uniquement)

Été 2025



TARIFICATION PVE

1er enfant	68,00 \$
2e enfant	63,00 \$
3e enfant	58,00 \$
4e enfant +	34,00 \$

BARÈME DE CONTRIBUTION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
35%	50%	75%
Contribution financière du responsable de l'enfant		

PREUVES DE REVENUS POSSIBLES (REVENUS BRUTS)

Avis de cotisation ou relevé d'impôt de l'année précédente
 Si non disponible : relevé de paie semaines précédentes, contrat de travail, carnet de l'aide sociale, relevé d'assurance emploi ou maladie, ... Il est important de considérer les revenus du foyer.

L'application de la majoration du coût après la fin de la période d'inscription ne s'applique pas aux familles admissibles aux mesures compensatoires.

*** DÉROGATION POSSIBLE : si le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ et que le responsable est dans l'incapacité de payer le montant prévu par la grille, l'organisme analyse la possibilité de paiement variant d'un maximum de 34 % à un minimum de 10 %.**

1er enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	2	3	4	5	6	7+	
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
35 001 \$ à 39 000 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
39 001 \$ à 43 000 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
43 001 \$ à 49 000 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
49 001 \$ à 56 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	
56 001 \$ à 63 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	
63 001 \$ à 70 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	

3e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	4	5	6	7+			
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	5,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
35 001 \$ à 39 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
39 001 \$ à 43 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
43 001 \$ à 49 000 \$	29,00 \$	29,00 \$	20,30 \$	20,30 \$			
49 001 \$ à 56 000 \$	43,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$			
56 001 \$ à 63 000 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	29,00 \$			
63 001 \$ à 70 000 \$	58,00 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$			

2e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	3	4	5	6	7+		
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,30 \$						
Inférieur à 35 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
35 001 \$ à 39 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
39 001 \$ à 43 000 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
43 001 \$ à 49 000 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$		
49 001 \$ à 56 000 \$	63,00 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$		
56 001 \$ à 63 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	31,50 \$		
63 001 \$ à 70 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$		

4e enfant +	NB PERSONNES (foyer)						
	5	6	7+				
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	3,40 \$						
Inférieur à 35 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
35 001 \$ à 39 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
39 001 \$ à 43 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
43 001 \$ à 49 000 \$	17,00 \$	11,90 \$	11,90 \$				
49 001 \$ à 56 000 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$				
56 001 \$ à 63 000 \$	25,50 \$	25,50 \$	17,00 \$				
63 001 \$ à 70 000 \$	34,00 \$	25,50 \$	25,50 \$				

Demande d'aide financière 2025

Aide aux familles de Neufchâtel aux prises avec des difficultés financières et qui aimeraient s'inscrire au camp de jour.



Procédures à suivre

1- Dès le 28 mars :

Prendre rendez-vous avec Yves de l'organisme communautaire Amélie et Frédéric au [\(418\) 845-3073](tel:418-845-3073).

Une fois complété, envoyez la demande par courriel au info@lsneufchatel.qc.ca ou remettez-là en personne au service à la clientèle de Loisirs et Sports Neufchâtel entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche.

2- Dès le lundi 14 avril, à 18h30 : Inscrire votre enfant au camp de jour

Inscription en ligne : Un versement correspondant à 50% de la facture total (avant rabais), sera exigé pour compléter l'inscription. Lors du traitement de votre formulaire, nous ajusterons le 2^e versement.

Inscription sur place ou par téléphone : Possibilité de payer le montant dû en 1 ou 2 versements.

Tarification - Été 2025

Enfant de 5 à 12 ans	Coût par semaine
1 ^{er} enfant	68 \$
2 ^e enfant	63 \$
3 ^e enfant	58 \$
4 ^e enfant et plus	34 \$
Surveillance animée suppl. (7h-8h)	30 \$
Prolongation pré-camp (25 au 28 juin) post-camp (18 au 22 août)	40\$/jour

Partie réservée à l'organisme

Amélie et Frédéric

Date d'analyse de la demande : _____

Pourcentage qui sera à payer par le parent :

- 10%
- 35%
- 50%
- 75%

Signature autorisée : _____

Cette aide financière est possible grâce au soutien de :

- Programme de mesures compensatoire de la Ville de Québec : Pour les semaines de camp
- Amélie et Frédéric : Pour les parents payant moins de 35%
- Programme d'impôt de Loisirs et Sports Neufchâtel : Pour les offres additionnelles, surveillance animée, journées de prolongations, sorties.

Nom complet des enfants :

Nom complet du parent : _____ Téléphone : _____

- Je m'engage à verser ma contribution en tant que parent au moment de l'inscription au camp de jour PVE.
- Je reconnais que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. J'autorise l'évaluateur de la demande à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ma situation financière ou familiale.

Signature du parent : _____

* En raison de contraintes financières, Loisirs et Sports Neufchâtel se réserve le droit de contingerer le nombre de subventions qui seront accordées.

* Les rabais familiaux (2^e enfant, etc.) sont applicables pour les enfants d'une même famille, résidant à la même adresse et étant inscrits à la même semaine.

Loisirs et Sports Neufchâtel

Ouvert tous les jours, de 8h30 à 22h

Téléphone : 418-842-2595 #0

Adresse : 2155 boulevard Bastien: SS-107

Grille d'application des mesures compensatoires (résidents Ville de Québec uniquement)

Été 2025



TARIFICATION PVE

1er enfant	68,00 \$
2e enfant	63,00 \$
3e enfant	58,00 \$
4e enfant +	34,00 \$

BARÈME DE CONTRIBUTION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
35%	50%	75%
Contribution financière du responsable de l'enfant		

PREUVES DE REVENUS POSSIBLES (REVENUS BRUTS)

Avis de cotisation ou relevé d'impôt de l'année précédente
 Si non disponible : relevé de paie semaines précédentes, contrat de travail, carnet de l'aide sociale, relevé d'assurance emploi ou maladie, ... Il est important de considérer les revenus du foyer.

L'application de la majoration du coût après la fin de la période d'inscription ne s'applique pas aux familles admissibles aux mesures compensatoires.

*** DÉROGATION POSSIBLE : si le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ et que le responsable est dans l'incapacité de payer le montant prévu par la grille, l'organisme analyse la possibilité de paiement variant d'un maximum de 34 % à un minimum de 10 %.**

1er enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	2	3	4	5	6	7+	
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
35 001 \$ à 39 000 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
39 001 \$ à 43 000 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
43 001 \$ à 49 000 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
49 001 \$ à 56 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
56 001 \$ à 63 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
63 001 \$ à 70 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	51,00 \$

3e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	4	5	6	7+			
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	5,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
35 001 \$ à 39 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
39 001 \$ à 43 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
43 001 \$ à 49 000 \$	29,00 \$	29,00 \$	20,30 \$	20,30 \$			
49 001 \$ à 56 000 \$	43,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$			
56 001 \$ à 63 000 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	29,00 \$			
63 001 \$ à 70 000 \$	58,00 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$			

2e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	3	4	5	6	7+		
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,30 \$						
Inférieur à 35 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
35 001 \$ à 39 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
39 001 \$ à 43 000 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
43 001 \$ à 49 000 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
49 001 \$ à 56 000 \$	63,00 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$	
56 001 \$ à 63 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	
63 001 \$ à 70 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	47,25 \$	

4e enfant +	NB PERSONNES (foyer)						
	5	6	7+				
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	3,40 \$						
Inférieur à 35 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
35 001 \$ à 39 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
39 001 \$ à 43 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
43 001 \$ à 49 000 \$	17,00 \$	11,90 \$	11,90 \$				
49 001 \$ à 56 000 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$				
56 001 \$ à 63 000 \$	25,50 \$	25,50 \$	17,00 \$				
63 001 \$ à 70 000 \$	34,00 \$	25,50 \$	25,50 \$				

Demande d'aide financière 2025

Aide aux familles de Neufchâtel aux prises avec des difficultés financières et qui aimeraient s'inscrire au camp de jour.



Procédures à suivre

1- Dès le 28 mars :

Prendre rendez-vous avec Yves de l'organisme communautaire Amélie et Frédéric au [\(418\) 845-3073](tel:418-845-3073).

Une fois complété, envoyez la demande par courriel au info@lsneufchatel.qc.ca ou remettez-là en personne au service à la clientèle de Loisirs et Sports Neufchâtel entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche.

2- Dès le lundi 14 avril, à 18h30 : Inscrire votre enfant au camp de jour

Inscription en ligne : Un versement correspondant à 50% de la facture total (avant rabais), sera exigé pour compléter l'inscription. Lors du traitement de votre formulaire, nous ajusterons le 2^e versement.

Inscription sur place ou par téléphone : Possibilité de payer le montant dû en 1 ou 2 versements.

Tarification - Été 2025

Enfant de 5 à 12 ans	Coût par semaine
1 ^{er} enfant	68 \$
2 ^e enfant	63 \$
3 ^e enfant	58 \$
4 ^e enfant et plus	34 \$
Surveillance animée suppl. (7h-8h)	30 \$
Prolongation pré-camp (25 au 28 juin) post-camp (18 au 22 août)	40\$/jour

Partie réservée à l'organisme

Amélie et Frédéric

Date d'analyse de la demande : _____

Pourcentage qui sera à payer par le parent :

- 10%
- 35%
- 50%
- 75%

Signature autorisée : _____

Cette aide financière est possible grâce au soutien de :

- Programme de mesures compensatoire de la Ville de Québec : Pour les semaines de camp
- Amélie et Frédéric : Pour les parents payant moins de 35%
- Programme d'impôt de Loisirs et Sports Neufchâtel : Pour les offres additionnelles, surveillance animée, journées de prolongations, sorties.

Nom complet des enfants :

Nom complet du parent : _____ Téléphone : _____

- Je m'engage à verser ma contribution en tant que parent au moment de l'inscription au camp de jour PVE.
- Je reconnais que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. J'autorise l'évaluateur de la demande à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ma situation financière ou familiale.

Signature du parent : _____

* En raison de contraintes financières, Loisirs et Sports Neufchâtel se réserve le droit de contingerer le nombre de subventions qui seront accordées.

* Les rabais familiaux (2^e enfant, etc.) sont applicables pour les enfants d'une même famille, résidant à la même adresse et étant inscrits à la même semaine.

Loisirs et Sports Neufchâtel

Ouvert tous les jours, de 8h30 à 22h

Téléphone : 418-842-2595 #0

Adresse : 2155 boulevard Bastien: SS-107

Grille d'application des mesures compensatoires (résidents Ville de Québec uniquement)

Été 2025



TARIFICATION PVE

1er enfant	68,00 \$
2e enfant	63,00 \$
3e enfant	58,00 \$
4e enfant +	34,00 \$

BARÈME DE CONTRIBUTION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
35%	50%	75%
Contribution financière du responsable de l'enfant		

PREUVES DE REVENUS POSSIBLES (REVENUS BRUTS)

Avis de cotisation ou relevé d'impôt de l'année précédente
 Si non disponible : relevé de paie semaines précédentes, contrat de travail, carnet de l'aide sociale, relevé d'assurance emploi ou maladie, ... Il est important de considérer les revenus du foyer.

L'application de la majoration du coût après la fin de la période d'inscription ne s'applique pas aux familles admissibles aux mesures compensatoires.

*** DÉROGATION POSSIBLE : si le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ et que le responsable est dans l'incapacité de payer le montant prévu par la grille, l'organisme analyse la possibilité de paiement variant d'un maximum de 34 % à un minimum de 10 %.**

1er enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	2	3	4	5	6	7+	
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
35 001 \$ à 39 000 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
39 001 \$ à 43 000 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
43 001 \$ à 49 000 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
49 001 \$ à 56 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
56 001 \$ à 63 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
63 001 \$ à 70 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	51,00 \$

3e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	4	5	6	7+			
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	5,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
35 001 \$ à 39 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
39 001 \$ à 43 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
43 001 \$ à 49 000 \$	29,00 \$	29,00 \$	20,30 \$	20,30 \$			
49 001 \$ à 56 000 \$	43,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$			
56 001 \$ à 63 000 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	29,00 \$			
63 001 \$ à 70 000 \$	58,00 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$			

2e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	3	4	5	6	7+		
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,30 \$						
Inférieur à 35 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
35 001 \$ à 39 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
39 001 \$ à 43 000 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
43 001 \$ à 49 000 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
49 001 \$ à 56 000 \$	63,00 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$	
56 001 \$ à 63 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	47,25 \$	31,50 \$	
63 001 \$ à 70 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	47,25 \$	

4e enfant +	NB PERSONNES (foyer)						
	5	6	7+				
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	3,40 \$						
Inférieur à 35 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
35 001 \$ à 39 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
39 001 \$ à 43 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
43 001 \$ à 49 000 \$	17,00 \$	11,90 \$	11,90 \$				
49 001 \$ à 56 000 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$				
56 001 \$ à 63 000 \$	25,50 \$	25,50 \$	17,00 \$				
63 001 \$ à 70 000 \$	34,00 \$	25,50 \$	25,50 \$				

Demande d'aide financière 2025

Aide aux familles de Neufchâtel aux prises avec des difficultés financières et qui aimeraient s'inscrire au camp de jour.



Procédures à suivre

1- Dès le 28 mars :

Prendre rendez-vous avec Yves de l'organisme communautaire Amélie et Frédéric au [\(418\) 845-3073](tel:418-845-3073).

Une fois complété, envoyez la demande par courriel au info@lsneufchatel.qc.ca ou remettez-là en personne au service à la clientèle de Loisirs et Sports Neufchâtel entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche.

2- Dès le lundi 14 avril, à 18h30 : Inscrire votre enfant au camp de jour

Inscription en ligne : Un versement correspondant à 50% de la facture total (avant rabais), sera exigé pour compléter l'inscription. Lors du traitement de votre formulaire, nous ajusterons le 2^e versement.

Inscription sur place ou par téléphone : Possibilité de payer le montant dû en 1 ou 2 versements.

Tarification - Été 2025

Enfant de 5 à 12 ans	Coût par semaine
1 ^{er} enfant	68 \$
2 ^e enfant	63 \$
3 ^e enfant	58 \$
4 ^e enfant et plus	34 \$
Surveillance animée suppl. (7h-8h)	30 \$
Prolongation pré-camp (25 au 28 juin) post-camp (18 au 22 août)	40\$/jour

Partie réservée à l'organisme

Amélie et Frédéric

Date d'analyse de la demande : _____

Pourcentage qui sera à payer par le parent :

- 10%
- 35%
- 50%
- 75%

Signature autorisée : _____

Cette aide financière est possible grâce au soutien de :

- Programme de mesures compensatoire de la Ville de Québec : Pour les semaines de camp
- Amélie et Frédéric : Pour les parents payant moins de 35%
- Programme d'impôt de Loisirs et Sports Neufchâtel : Pour les offres additionnelles, surveillance animée, journées de prolongations, sorties.

Nom complet des enfants :

Nom complet du parent : _____ Téléphone : _____

- Je m'engage à verser ma contribution en tant que parent au moment de l'inscription au camp de jour PVE.
- Je reconnais que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. J'autorise l'évaluateur de la demande à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ma situation financière ou familiale.

Signature du parent : _____

* En raison de contraintes financières, Loisirs et Sports Neufchâtel se réserve le droit de contingerer le nombre de subventions qui seront accordées.

* Les rabais familiaux (2^e enfant, etc.) sont applicables pour les enfants d'une même famille, résidant à la même adresse et étant inscrits à la même semaine.

Loisirs et Sports Neufchâtel

Ouvert tous les jours, de 8h30 à 22h

Téléphone : 418-842-2595 #0

Adresse : 2155 boulevard Bastien: SS-107

Grille d'application des mesures compensatoires (résidents Ville de Québec uniquement)

Été 2025



TARIFICATION PVE

1er enfant	68,00 \$
2e enfant	63,00 \$
3e enfant	58,00 \$
4e enfant +	34,00 \$

BARÈME DE CONTRIBUTION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
35%	50%	75%
Contribution financière du responsable de l'enfant		

PREUVES DE REVENUS POSSIBLES (REVENUS BRUTS)

Avis de cotisation ou relevé d'impôt de l'année précédente
 Si non disponible : relevé de paie semaines précédentes, contrat de travail, carnet de l'aide sociale, relevé d'assurance emploi ou maladie, ... Il est important de considérer les revenus du foyer.

L'application de la majoration du coût après la fin de la période d'inscription ne s'applique pas aux familles admissibles aux mesures compensatoires.

*** DÉROGATION POSSIBLE : si le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ et que le responsable est dans l'incapacité de payer le montant prévu par la grille, l'organisme analyse la possibilité de paiement variant d'un maximum de 34 % à un minimum de 10 %.**

1er enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	2	3	4	5	6	7+	
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
35 001 \$ à 39 000 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
39 001 \$ à 43 000 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
43 001 \$ à 49 000 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
49 001 \$ à 56 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
56 001 \$ à 63 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
63 001 \$ à 70 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	51,00 \$

3e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	4	5	6	7+			
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	5,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
35 001 \$ à 39 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
39 001 \$ à 43 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
43 001 \$ à 49 000 \$	29,00 \$	29,00 \$	20,30 \$	20,30 \$			
49 001 \$ à 56 000 \$	43,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$			
56 001 \$ à 63 000 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	29,00 \$			
63 001 \$ à 70 000 \$	58,00 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$			

2e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	3	4	5	6	7+		
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,30 \$						
Inférieur à 35 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
35 001 \$ à 39 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
39 001 \$ à 43 000 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
43 001 \$ à 49 000 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
49 001 \$ à 56 000 \$	63,00 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$	
56 001 \$ à 63 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	
63 001 \$ à 70 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	47,25 \$	

4e enfant +	NB PERSONNES (foyer)						
	5	6	7+				
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	3,40 \$						
Inférieur à 35 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
35 001 \$ à 39 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
39 001 \$ à 43 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
43 001 \$ à 49 000 \$	17,00 \$	11,90 \$	11,90 \$				
49 001 \$ à 56 000 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$				
56 001 \$ à 63 000 \$	25,50 \$	25,50 \$	17,00 \$				
63 001 \$ à 70 000 \$	34,00 \$	25,50 \$	25,50 \$				

Demande d'aide financière 2025

Aide aux familles de Neufchâtel aux prises avec des difficultés financières et qui aimeraient s'inscrire au camp de jour.



Procédures à suivre

1- Dès le 28 mars :

Prendre rendez-vous avec Yves de l'organisme communautaire Amélie et Frédéric au [\(418\) 845-3073](tel:418-845-3073).

Une fois complété, envoyez la demande par courriel au info@lsneufchatel.qc.ca ou remettez-là en personne au service à la clientèle de Loisirs et Sports Neufchâtel entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche.

2- Dès le lundi 14 avril, à 18h30 : Inscrire votre enfant au camp de jour

Inscription en ligne : Un versement correspondant à 50% de la facture total (avant rabais), sera exigé pour compléter l'inscription. Lors du traitement de votre formulaire, nous ajusterons le 2^e versement.

Inscription sur place ou par téléphone : Possibilité de payer le montant dû en 1 ou 2 versements.

Tarification - Été 2025

Enfant de 5 à 12 ans	Coût par semaine
1 ^{er} enfant	68 \$
2 ^e enfant	63 \$
3 ^e enfant	58 \$
4 ^e enfant et plus	34 \$
Surveillance animée suppl. (7h-8h)	30 \$
Prolongation pré-camp (25 au 28 juin) post-camp (18 au 22 août)	40\$/jour

Partie réservée à l'organisme

Amélie et Frédéric

Date d'analyse de la demande : _____

Pourcentage qui sera à payer par le parent :

- 10%
- 35%
- 50%
- 75%

Signature autorisée : _____

Cette aide financière est possible grâce au soutien de :

- Programme de mesures compensatoire de la Ville de Québec : Pour les semaines de camp
- Amélie et Frédéric : Pour les parents payant moins de 35%
- Programme d'impôt de Loisirs et Sports Neufchâtel : Pour les offres additionnelles, surveillance animée, journées de prolongations, sorties.

Nom complet des enfants :

Nom complet du parent : _____ Téléphone : _____

- Je m'engage à verser ma contribution en tant que parent au moment de l'inscription au camp de jour PVE.
- Je reconnais que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. J'autorise l'évaluateur de la demande à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ma situation financière ou familiale.

Signature du parent : _____

* En raison de contraintes financières, Loisirs et Sports Neufchâtel se réserve le droit de contingerer le nombre de subventions qui seront accordées.

* Les rabais familiaux (2^e enfant, etc.) sont applicables pour les enfants d'une même famille, résidant à la même adresse et étant inscrits à la même semaine.

Loisirs et Sports Neufchâtel

Ouvert tous les jours, de 8h30 à 22h

Téléphone : 418-842-2595 #0

Adresse : 2155 boulevard Bastien: SS-107

Grille d'application des mesures compensatoires (résidents Ville de Québec uniquement)

Été 2025



TARIFICATION PVE

1er enfant	68,00 \$
2e enfant	63,00 \$
3e enfant	58,00 \$
4e enfant +	34,00 \$

BARÈME DE CONTRIBUTION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
35%	50%	75%
Contribution financière du responsable de l'enfant		

PREUVES DE REVENUS POSSIBLES (REVENUS BRUTS)

Avis de cotisation ou relevé d'impôt de l'année précédente
 Si non disponible : relevé de paie semaines précédentes, contrat de travail, carnet de l'aide sociale, relevé d'assurance emploi ou maladie, ... Il est important de considérer les revenus du foyer.

L'application de la majoration du coût après la fin de la période d'inscription ne s'applique pas aux familles admissibles aux mesures compensatoires.

*** DÉROGATION POSSIBLE : si le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ et que le responsable est dans l'incapacité de payer le montant prévu par la grille, l'organisme analyse la possibilité de paiement variant d'un maximum de 34 % à un minimum de 10 %.**

1er enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	2	3	4	5	6	7+	
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
35 001 \$ à 39 000 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
39 001 \$ à 43 000 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
43 001 \$ à 49 000 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
49 001 \$ à 56 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
56 001 \$ à 63 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
63 001 \$ à 70 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	51,00 \$

3e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	4	5	6	7+			
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	5,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
35 001 \$ à 39 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
39 001 \$ à 43 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
43 001 \$ à 49 000 \$	29,00 \$	29,00 \$	20,30 \$	20,30 \$			
49 001 \$ à 56 000 \$	43,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$			
56 001 \$ à 63 000 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	29,00 \$			
63 001 \$ à 70 000 \$	58,00 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$			

2e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	3	4	5	6	7+		
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,30 \$						
Inférieur à 35 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
35 001 \$ à 39 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
39 001 \$ à 43 000 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
43 001 \$ à 49 000 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
49 001 \$ à 56 000 \$	63,00 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$	
56 001 \$ à 63 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	47,25 \$	31,50 \$	
63 001 \$ à 70 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	47,25 \$	

4e enfant +	NB PERSONNES (foyer)						
	5	6	7+				
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	3,40 \$						
Inférieur à 35 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
35 001 \$ à 39 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
39 001 \$ à 43 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
43 001 \$ à 49 000 \$	17,00 \$	11,90 \$	11,90 \$				
49 001 \$ à 56 000 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$				
56 001 \$ à 63 000 \$	25,50 \$	25,50 \$	17,00 \$				
63 001 \$ à 70 000 \$	34,00 \$	25,50 \$	25,50 \$				

Demande d'aide financière 2025

Aide aux familles de Neufchâtel aux prises avec des difficultés financières et qui aimeraient s'inscrire au camp de jour.



Procédures à suivre

1- Dès le 28 mars :

Prendre rendez-vous avec Yves de l'organisme communautaire Amélie et Frédéric au [\(418\) 845-3073](tel:418-845-3073).
Une fois complété, envoyez la demande par courriel au info@lsneufchatel.qc.ca ou remettez-là en personne au service à la clientèle de Loisirs et Sports Neufchâtel entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche.

2- Dès le lundi 14 avril, à 18h30 : Inscrire votre enfant au camp de jour

Inscription en ligne : Un versement correspondant à 50% de la facture total (avant rabais), sera exigé pour compléter l'inscription. Lors du traitement de votre formulaire, nous ajusterons le 2^e versement.

Inscription sur place ou par téléphone : Possibilité de payer le montant dû en 1 ou 2 versements.

Tarification - Été 2025

Enfant de 5 à 12 ans	Coût par semaine
1 ^{er} enfant	68 \$
2 ^e enfant	63 \$
3 ^e enfant	58 \$
4 ^e enfant et plus	34 \$
Surveillance animée suppl. (7h-8h)	30 \$
Prolongation pré-camp (25 au 28 juin) post-camp (18 au 22 août)	40\$/jour

Partie réservée à l'organisme

Amélie et Frédéric

Date d'analyse de la demande : _____

Pourcentage qui sera à payer par le parent :

- 10%
- 35%
- 50%
- 75%

Signature autorisée : _____

Cette aide financière est possible grâce au soutien de :

- Programme de mesures compensatoire de la Ville de Québec : Pour les semaines de camp
- Amélie et Frédéric : Pour les parents payant moins de 35%
- Programme d'impôt de Loisirs et Sports Neufchâtel : Pour les offres additionnelles, surveillance animée, journées de prolongations, sorties.

Nom complet des enfants :

Nom complet du parent : _____ Téléphone : _____

- Je m'engage à verser ma contribution en tant que parent au moment de l'inscription au camp de jour PVE.
- Je reconnais que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. J'autorise l'évaluateur de la demande à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ma situation financière ou familiale.

Signature du parent : _____

* En raison de contraintes financières, Loisirs et Sports Neufchâtel se réserve le droit de contingerer le nombre de subventions qui seront accordées.

* Les rabais familiaux (2^e enfant, etc.) sont applicables pour les enfants d'une même famille, résidant à la même adresse et étant inscrits à la même semaine.

Loisirs et Sports Neufchâtel

Ouvert tous les jours, de 8h30 à 22h

Téléphone : 418-842-2595 #0

Adresse : 2155 boulevard Bastien: SS-107

Grille d'application des mesures compensatoires (résidents Ville de Québec uniquement)

Été 2025



TARIFICATION PVE

1er enfant	68,00 \$
2e enfant	63,00 \$
3e enfant	58,00 \$
4e enfant +	34,00 \$

BARÈME DE CONTRIBUTION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
35%	50%	75%
Contribution financière du responsable de l'enfant		

PREUVES DE REVENUS POSSIBLES (REVENUS BRUTS)

Avis de cotisation ou relevé d'impôt de l'année précédente
 Si non disponible : relevé de paie semaines précédentes, contrat de travail, carnet de l'aide sociale, relevé d'assurance emploi ou maladie, ... Il est important de considérer les revenus du foyer.

L'application de la majoration du coût après la fin de la période d'inscription ne s'applique pas aux familles admissibles aux mesures compensatoires.

*** DÉROGATION POSSIBLE : si le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ et que le responsable est dans l'incapacité de payer le montant prévu par la grille, l'organisme analyse la possibilité de paiement variant d'un maximum de 34 % à un minimum de 10 %.**

1er enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	2	3	4	5	6	7+	
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
35 001 \$ à 39 000 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
39 001 \$ à 43 000 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
43 001 \$ à 49 000 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
49 001 \$ à 56 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	
56 001 \$ à 63 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	
63 001 \$ à 70 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	

3e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	4	5	6	7+			
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	5,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
35 001 \$ à 39 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
39 001 \$ à 43 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
43 001 \$ à 49 000 \$	29,00 \$	29,00 \$	20,30 \$	20,30 \$			
49 001 \$ à 56 000 \$	43,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$			
56 001 \$ à 63 000 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	29,00 \$			
63 001 \$ à 70 000 \$	58,00 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$			

2e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	3	4	5	6	7+		
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,30 \$						
Inférieur à 35 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
35 001 \$ à 39 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
39 001 \$ à 43 000 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
43 001 \$ à 49 000 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$		
49 001 \$ à 56 000 \$	63,00 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$		
56 001 \$ à 63 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	31,50 \$		
63 001 \$ à 70 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$		

4e enfant +	NB PERSONNES (foyer)						
	5	6	7+				
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	3,40 \$						
Inférieur à 35 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
35 001 \$ à 39 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
39 001 \$ à 43 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
43 001 \$ à 49 000 \$	17,00 \$	11,90 \$	11,90 \$				
49 001 \$ à 56 000 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$				
56 001 \$ à 63 000 \$	25,50 \$	25,50 \$	17,00 \$				
63 001 \$ à 70 000 \$	34,00 \$	25,50 \$	25,50 \$				

Demande d'aide financière 2025

Aide aux familles de Neufchâtel aux prises avec des difficultés financières et qui aimeraient s'inscrire au camp de jour.



Procédures à suivre

1- Dès le 28 mars :

Prendre rendez-vous avec Yves de l'organisme communautaire Amélie et Frédéric au [\(418\) 845-3073](tel:418-845-3073).
Une fois complété, envoyez la demande par courriel au info@lsneufchatel.qc.ca ou remettez-là en personne au service à la clientèle de Loisirs et Sports Neufchâtel entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche.

2- Dès le lundi 14 avril, à 18h30 : Inscrire votre enfant au camp de jour

Inscription en ligne : Un versement correspondant à 50% de la facture total (avant rabais), sera exigé pour compléter l'inscription. Lors du traitement de votre formulaire, nous ajusterons le 2^e versement.

Inscription sur place ou par téléphone : Possibilité de payer le montant dû en 1 ou 2 versements.

Tarification - Été 2025

Enfant de 5 à 12 ans	Coût par semaine
1 ^{er} enfant	68 \$
2 ^e enfant	63 \$
3 ^e enfant	58 \$
4 ^e enfant et plus	34 \$
Surveillance animée suppl. (7h-8h)	30 \$
Prolongation pré-camp (25 au 28 juin) post-camp (18 au 22 août)	40\$/jour

Partie réservée à l'organisme

Amélie et Frédéric

Date d'analyse de la demande : _____

Pourcentage qui sera à payer par le parent :

- 10%
- 35%
- 50%
- 75%

Signature autorisée : _____

Cette aide financière est possible grâce au soutien de :

- Programme de mesures compensatoire de la Ville de Québec : Pour les semaines de camp
- Amélie et Frédéric : Pour les parents payant moins de 35%
- Programme d'impôt de Loisirs et Sports Neufchâtel : Pour les offres additionnelles, surveillance animée, journées de prolongations, sorties.

Nom complet des enfants :

Nom complet du parent : _____ Téléphone : _____

- Je m'engage à verser ma contribution en tant que parent au moment de l'inscription au camp de jour PVE.
- Je reconnais que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. J'autorise l'évaluateur de la demande à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ma situation financière ou familiale.

Signature du parent : _____

* En raison de contraintes financières, Loisirs et Sports Neufchâtel se réserve le droit de contingerer le nombre de subventions qui seront accordées.

* Les rabais familiaux (2^e enfant, etc.) sont applicables pour les enfants d'une même famille, résidant à la même adresse et étant inscrits à la même semaine.

Loisirs et Sports Neufchâtel

Ouvert tous les jours, de 8h30 à 22h

Téléphone : 418-842-2595 #0

Adresse : 2155 boulevard Bastien: SS-107

Grille d'application des mesures compensatoires (résidents Ville de Québec uniquement)

Été 2025



TARIFICATION PVE

1er enfant	68,00 \$
2e enfant	63,00 \$
3e enfant	58,00 \$
4e enfant +	34,00 \$

BARÈME DE CONTRIBUTION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
35%	50%	75%
Contribution financière du responsable de l'enfant		

PREUVES DE REVENUS POSSIBLES (REVENUS BRUTS)

Avis de cotisation ou relevé d'impôt de l'année précédente
 Si non disponible : relevé de paie semaines précédentes, contrat de travail, carnet de l'aide sociale, relevé d'assurance emploi ou maladie, ... Il est important de considérer les revenus du foyer.

L'application de la majoration du coût après la fin de la période d'inscription ne s'applique pas aux familles admissibles aux mesures compensatoires.

*** DÉROGATION POSSIBLE : si le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ et que le responsable est dans l'incapacité de payer le montant prévu par la grille, l'organisme analyse la possibilité de paiement variant d'un maximum de 34 % à un minimum de 10 %.**

1er enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	2	3	4	5	6	7+	
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
35 001 \$ à 39 000 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
39 001 \$ à 43 000 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
43 001 \$ à 49 000 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
49 001 \$ à 56 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
56 001 \$ à 63 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
63 001 \$ à 70 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	51,00 \$

3e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	4	5	6	7+			
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	5,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
35 001 \$ à 39 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
39 001 \$ à 43 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
43 001 \$ à 49 000 \$	29,00 \$	29,00 \$	20,30 \$	20,30 \$			
49 001 \$ à 56 000 \$	43,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$			
56 001 \$ à 63 000 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	29,00 \$			
63 001 \$ à 70 000 \$	58,00 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$			

2e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	3	4	5	6	7+		
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,30 \$						
Inférieur à 35 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
35 001 \$ à 39 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
39 001 \$ à 43 000 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
43 001 \$ à 49 000 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	
49 001 \$ à 56 000 \$	63,00 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$	
56 001 \$ à 63 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	47,25 \$	31,50 \$	
63 001 \$ à 70 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	47,25 \$	

4e enfant +	NB PERSONNES (foyer)						
	5	6	7+				
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	3,40 \$						
Inférieur à 35 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
35 001 \$ à 39 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
39 001 \$ à 43 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
43 001 \$ à 49 000 \$	17,00 \$	11,90 \$	11,90 \$				
49 001 \$ à 56 000 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$				
56 001 \$ à 63 000 \$	25,50 \$	25,50 \$	17,00 \$				
63 001 \$ à 70 000 \$	34,00 \$	25,50 \$	25,50 \$				

Demande d'aide financière 2025

Aide aux familles de Neufchâtel aux prises avec des difficultés financières et qui aimeraient s'inscrire au camp de jour.



Procédures à suivre

1- Dès le 28 mars :

Prendre rendez-vous avec Yves de l'organisme communautaire Amélie et Frédéric au [\(418\) 845-3073](tel:418-845-3073).

Une fois complété, envoyez la demande par courriel au info@lsneufchatel.qc.ca ou remettez-là en personne au service à la clientèle de Loisirs et Sports Neufchâtel entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche.

2- Dès le lundi 14 avril, à 18h30 : Inscrire votre enfant au camp de jour

Inscription en ligne : Un versement correspondant à 50% de la facture total (avant rabais), sera exigé pour compléter l'inscription. Lors du traitement de votre formulaire, nous ajusterons le 2^e versement.

Inscription sur place ou par téléphone : Possibilité de payer le montant dû en 1 ou 2 versements.

Tarification - Été 2025

Enfant de 5 à 12 ans	Coût par semaine
1 ^{er} enfant	68 \$
2 ^e enfant	63 \$
3 ^e enfant	58 \$
4 ^e enfant et plus	34 \$
Surveillance animée suppl. (7h-8h)	30 \$
Prolongation pré-camp (25 au 28 juin) post-camp (18 au 22 août)	40\$/jour

Partie réservée à l'organisme

Amélie et Frédéric

Date d'analyse de la demande : _____

Pourcentage qui sera à payer par le parent :

- 10%
- 35%
- 50%
- 75%

Signature autorisée : _____

Cette aide financière est possible grâce au soutien de :

- Programme de mesures compensatoire de la Ville de Québec : Pour les semaines de camp
- Amélie et Frédéric : Pour les parents payant moins de 35%
- Programme d'impôt de Loisirs et Sports Neufchâtel : Pour les offres additionnelles, surveillance animée, journées de prolongations, sorties.

Nom complet des enfants : _____

Nom complet du parent : _____ Téléphone : _____

- Je m'engage à verser ma contribution en tant que parent au moment de l'inscription au camp de jour PVE.
- Je reconnais que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. J'autorise l'évaluateur de la demande à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ma situation financière ou familiale.

Signature du parent : _____

* En raison de contraintes financières, Loisirs et Sports Neufchâtel se réserve le droit de contingerer le nombre de subventions qui seront accordées.

* Les rabais familiaux (2^e enfant, etc.) sont applicables pour les enfants d'une même famille, résidant à la même adresse et étant inscrits à la même semaine.

Loisirs et Sports Neufchâtel

Ouvert tous les jours, de 8h30 à 22h

Téléphone : 418-842-2595 #0

Adresse : 2155 boulevard Bastien: SS-107

Grille d'application des mesures compensatoires (résidents Ville de Québec uniquement)

Été 2025



TARIFICATION PVE

1er enfant	68,00 \$
2e enfant	63,00 \$
3e enfant	58,00 \$
4e enfant +	34,00 \$

BARÈME DE CONTRIBUTION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
35%	50%	75%
Contribution financière du responsable de l'enfant		

PREUVES DE REVENUS POSSIBLES (REVENUS BRUTS)

Avis de cotisation ou relevé d'impôt de l'année précédente
 Si non disponible : relevé de paie semaines précédentes, contrat de travail, carnet de l'aide sociale, relevé d'assurance emploi ou maladie, ... Il est important de considérer les revenus du foyer.

L'application de la majoration du coût après la fin de la période d'inscription ne s'applique pas aux familles admissibles aux mesures compensatoires.

*** DÉROGATION POSSIBLE : si le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ et que le responsable est dans l'incapacité de payer le montant prévu par la grille, l'organisme analyse la possibilité de paiement variant d'un maximum de 34 % à un minimum de 10 %.**

1er enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	2	3	4	5	6	7+	
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
35 001 \$ à 39 000 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
39 001 \$ à 43 000 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
43 001 \$ à 49 000 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
49 001 \$ à 56 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	
56 001 \$ à 63 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	
63 001 \$ à 70 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	

3e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	4	5	6	7+			
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	5,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
35 001 \$ à 39 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
39 001 \$ à 43 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
43 001 \$ à 49 000 \$	29,00 \$	29,00 \$	20,30 \$	20,30 \$			
49 001 \$ à 56 000 \$	43,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$			
56 001 \$ à 63 000 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	29,00 \$			
63 001 \$ à 70 000 \$	58,00 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$			

2e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	3	4	5	6	7+		
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,30 \$						
Inférieur à 35 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
35 001 \$ à 39 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
39 001 \$ à 43 000 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
43 001 \$ à 49 000 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$		
49 001 \$ à 56 000 \$	63,00 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$		
56 001 \$ à 63 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	31,50 \$		
63 001 \$ à 70 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$		

4e enfant +	NB PERSONNES (foyer)						
	5	6	7+				
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	3,40 \$						
Inférieur à 35 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
35 001 \$ à 39 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
39 001 \$ à 43 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
43 001 \$ à 49 000 \$	17,00 \$	11,90 \$	11,90 \$				
49 001 \$ à 56 000 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$				
56 001 \$ à 63 000 \$	25,50 \$	25,50 \$	17,00 \$				
63 001 \$ à 70 000 \$	34,00 \$	25,50 \$	25,50 \$				

Demande d'aide financière 2025

Aide aux familles de Neufchâtel aux prises avec des difficultés financières et qui aimeraient s'inscrire au camp de jour.



Procédures à suivre

1- Dès le 28 mars :

Prendre rendez-vous avec Yves de l'organisme communautaire Amélie et Frédéric au [\(418\) 845-3073](tel:418-845-3073).

Une fois complété, envoyez la demande par courriel au info@lsneufchatel.qc.ca ou remettez-là en personne au service à la clientèle de Loisirs et Sports Neufchâtel entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche.

2- Dès le lundi 14 avril, à 18h30 : Inscrire votre enfant au camp de jour

Inscription en ligne : Un versement correspondant à 50% de la facture total (avant rabais), sera exigé pour compléter l'inscription. Lors du traitement de votre formulaire, nous ajusterons le 2^e versement.

Inscription sur place ou par téléphone : Possibilité de payer le montant dû en 1 ou 2 versements.

Tarification - Été 2025

Enfant de 5 à 12 ans	Coût par semaine
1 ^{er} enfant	68 \$
2 ^e enfant	63 \$
3 ^e enfant	58 \$
4 ^e enfant et plus	34 \$
Surveillance animée suppl. (7h-8h)	30 \$
Prolongation pré-camp (25 au 28 juin) post-camp (18 au 22 août)	40\$/jour

Partie réservée à l'organisme

Amélie et Frédéric

Date d'analyse de la demande : _____

Pourcentage qui sera à payer par le parent :

- 10%
- 35%
- 50%
- 75%

Signature autorisée : _____

Cette aide financière est possible grâce au soutien de :

- Programme de mesures compensatoire de la Ville de Québec : Pour les semaines de camp
- Amélie et Frédéric : Pour les parents payant moins de 35%
- Programme d'impôt de Loisirs et Sports Neufchâtel : Pour les offres additionnelles, surveillance animée, journées de prolongations, sorties.

Nom complet des enfants :

Nom complet du parent : _____ Téléphone : _____

- Je m'engage à verser ma contribution en tant que parent au moment de l'inscription au camp de jour PVE.
- Je reconnais que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. J'autorise l'évaluateur de la demande à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ma situation financière ou familiale.

Signature du parent : _____

* En raison de contraintes financières, Loisirs et Sports Neufchâtel se réserve le droit de contingerer le nombre de subventions qui seront accordées.

* Les rabais familiaux (2^e enfant, etc.) sont applicables pour les enfants d'une même famille, résidant à la même adresse et étant inscrits à la même semaine.

Loisirs et Sports Neufchâtel

Ouvert tous les jours, de 8h30 à 22h

Téléphone : 418-842-2595 #0

Adresse : 2155 boulevard Bastien: SS-107

Grille d'application des mesures compensatoires (résidents Ville de Québec uniquement)

Été 2025



TARIFICATION PVE

1er enfant	68,00 \$
2e enfant	63,00 \$
3e enfant	58,00 \$
4e enfant +	34,00 \$

BARÈME DE CONTRIBUTION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
35%	50%	75%
Contribution financière du responsable de l'enfant		

PREUVES DE REVENUS POSSIBLES (REVENUS BRUTS)

Avis de cotisation ou relevé d'impôt de l'année précédente
 Si non disponible : relevé de paie semaines précédentes, contrat de travail, carnet de l'aide sociale, relevé d'assurance emploi ou maladie, ... Il est important de considérer les revenus du foyer.

L'application de la majoration du coût après la fin de la période d'inscription ne s'applique pas aux familles admissibles aux mesures compensatoires.

*** DÉROGATION POSSIBLE : si le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ et que le responsable est dans l'incapacité de payer le montant prévu par la grille, l'organisme analyse la possibilité de paiement variant d'un maximum de 34 % à un minimum de 10 %.**

1er enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	2	3	4	5	6	7+	
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
35 001 \$ à 39 000 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
39 001 \$ à 43 000 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
43 001 \$ à 49 000 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$
49 001 \$ à 56 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
56 001 \$ à 63 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$
63 001 \$ à 70 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	51,00 \$

3e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	4	5	6	7+			
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	5,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$		
35 001 \$ à 39 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$		
39 001 \$ à 43 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$		
43 001 \$ à 49 000 \$	29,00 \$	29,00 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$		
49 001 \$ à 56 000 \$	43,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$		
56 001 \$ à 63 000 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	43,50 \$	29,00 \$		
63 001 \$ à 70 000 \$	58,00 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	43,50 \$		

2e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	3	4	5	6	7+		
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,30 \$						
Inférieur à 35 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
35 001 \$ à 39 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
39 001 \$ à 43 000 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
43 001 \$ à 49 000 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$		
49 001 \$ à 56 000 \$	63,00 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$		
56 001 \$ à 63 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	31,50 \$		
63 001 \$ à 70 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$		

4e enfant +	NB PERSONNES (foyer)						
	5	6	7+				
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	3,40 \$						
Inférieur à 35 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$			
35 001 \$ à 39 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$			
39 001 \$ à 43 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$			
43 001 \$ à 49 000 \$	17,00 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$			
49 001 \$ à 56 000 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$			
56 001 \$ à 63 000 \$	25,50 \$	25,50 \$	25,50 \$	17,00 \$			
63 001 \$ à 70 000 \$	34,00 \$	25,50 \$	25,50 \$	25,50 \$			

Demande d'aide financière 2025

Aide aux familles de Neufchâtel aux prises avec des difficultés financières et qui aimeraient s'inscrire au camp de jour.



Procédures à suivre

1- Dès le 28 mars :

Prendre rendez-vous avec Yves de l'organisme communautaire Amélie et Frédéric au [\(418\) 845-3073](tel:418-845-3073).

Une fois complété, envoyez la demande par courriel au info@lsneufchatel.qc.ca ou remettez-là en personne au service à la clientèle de Loisirs et Sports Neufchâtel entre 8h30 et 22h, du lundi au dimanche.

2- Dès le lundi 14 avril, à 18h30 : Inscrire votre enfant au camp de jour

Inscription en ligne : Un versement correspondant à 50% de la facture total (avant rabais), sera exigé pour compléter l'inscription. Lors du traitement de votre formulaire, nous ajusterons le 2^e versement.

Inscription sur place ou par téléphone : Possibilité de payer le montant dû en 1 ou 2 versements.

Tarification - Été 2025

Enfant de 5 à 12 ans	Coût par semaine
1 ^{er} enfant	68 \$
2 ^e enfant	63 \$
3 ^e enfant	58 \$
4 ^e enfant et plus	34 \$
Surveillance animée suppl. (7h-8h)	30 \$
Prolongation pré-camp (25 au 28 juin) post-camp (18 au 22 août)	40\$/jour

Partie réservée à l'organisme

Amélie et Frédéric

Date d'analyse de la demande : _____

Pourcentage qui sera à payer par le parent :

- 10%
- 35%
- 50%
- 75%

Signature autorisée : _____

Cette aide financière est possible grâce au soutien de :

- Programme de mesures compensatoire de la Ville de Québec : Pour les semaines de camp
- Amélie et Frédéric : Pour les parents payant moins de 35%
- Programme d'impôt de Loisirs et Sports Neufchâtel : Pour les offres additionnelles, surveillance animée, journées de prolongations, sorties.

Nom complet des enfants :

Nom complet du parent : _____ Téléphone : _____

- Je m'engage à verser ma contribution en tant que parent au moment de l'inscription au camp de jour PVE.
- Je reconnais que l'information fournie dans cette demande est complète et exacte. J'autorise l'évaluateur de la demande à obtenir tout renseignement supplémentaire concernant ma situation financière ou familiale.

Signature du parent : _____

* En raison de contraintes financières, Loisirs et Sports Neufchâtel se réserve le droit de contingerer le nombre de subventions qui seront accordées.

* Les rabais familiaux (2^e enfant, etc.) sont applicables pour les enfants d'une même famille, résidant à la même adresse et étant inscrits à la même semaine.

Loisirs et Sports Neufchâtel

Ouvert tous les jours, de 8h30 à 22h

Téléphone : 418-842-2595 #0

Adresse : 2155 boulevard Bastien: SS-107

Grille d'application des mesures compensatoires (résidents Ville de Québec uniquement)

Été 2025



TARIFICATION PVE

1er enfant	68,00 \$
2e enfant	63,00 \$
3e enfant	58,00 \$
4e enfant +	34,00 \$

BARÈME DE CONTRIBUTION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
35%	50%	75%
Contribution financière du responsable de l'enfant		

PREUVES DE REVENUS POSSIBLES (REVENUS BRUTS)

Avis de cotisation ou relevé d'impôt de l'année précédente
 Si non disponible : relevé de paie semaines précédentes, contrat de travail, carnet de l'aide sociale, relevé d'assurance emploi ou maladie, ... Il est important de considérer les revenus du foyer.

L'application de la majoration du coût après la fin de la période d'inscription ne s'applique pas aux familles admissibles aux mesures compensatoires.

*** DÉROGATION POSSIBLE : si le revenu familial est inférieur à 35 000 \$ et que le responsable est dans l'incapacité de payer le montant prévu par la grille, l'organisme analyse la possibilité de paiement variant d'un maximum de 34 % à un minimum de 10 %.**

1er enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	2	3	4	5	6	7+	
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
35 001 \$ à 39 000 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
39 001 \$ à 43 000 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
43 001 \$ à 49 000 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	23,80 \$	23,80 \$	23,80 \$	
49 001 \$ à 56 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	34,00 \$	
56 001 \$ à 63 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	34,00 \$	
63 001 \$ à 70 000 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	68,00 \$	51,00 \$	51,00 \$	

3e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	4	5	6	7+			
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	5,80 \$						
Inférieur à 35 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
35 001 \$ à 39 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
39 001 \$ à 43 000 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$	20,30 \$			
43 001 \$ à 49 000 \$	29,00 \$	29,00 \$	20,30 \$	20,30 \$			
49 001 \$ à 56 000 \$	43,50 \$	29,00 \$	29,00 \$	29,00 \$			
56 001 \$ à 63 000 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$	29,00 \$			
63 001 \$ à 70 000 \$	58,00 \$	58,00 \$	43,50 \$	43,50 \$			

2e enfant	NB PERSONNES (foyer)						
	3	4	5	6	7+		
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	6,30 \$						
Inférieur à 35 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
35 001 \$ à 39 000 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
39 001 \$ à 43 000 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$	22,05 \$		
43 001 \$ à 49 000 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	22,05 \$	22,05 \$		
49 001 \$ à 56 000 \$	63,00 \$	47,25 \$	31,50 \$	31,50 \$	31,50 \$		
56 001 \$ à 63 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$	31,50 \$		
63 001 \$ à 70 000 \$	63,00 \$	63,00 \$	63,00 \$	47,25 \$	47,25 \$		

4e enfant +	NB PERSONNES (foyer)						
	5	6	7+				
REVENU FAMILIAL							
DÉROGATION montant minimum	3,40 \$						
Inférieur à 35 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
35 001 \$ à 39 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
39 001 \$ à 43 000 \$	11,90 \$	11,90 \$	11,90 \$				
43 001 \$ à 49 000 \$	17,00 \$	11,90 \$	11,90 \$				
49 001 \$ à 56 000 \$	17,00 \$	17,00 \$	17,00 \$				
56 001 \$ à 63 000 \$	25,50 \$	25,50 \$	17,00 \$				
63 001 \$ à 70 000 \$	34,00 \$	25,50 \$	25,50 \$				